



Extrait du Analyses sur la société française

<http://www.france-analyse.com/Le-fichier-des-renseignements>

Creative Common By SA

Le fichier des renseignements

- Actualité entendue - Défense et insécurité -



Date de mise en ligne : dimanche 14 septembre 2008

Analyses sur la société française

Le gouvernement dit que le fichier des renseignements généraux existe depuis 1991. Cependant comment les renseignements généraux pouvaient-ils travailler avant sans ce fichier ?

Historique des Renseignements Généraux

Source 2008 : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/la_police_nationale/organisation/dcrg/historique-rg

Les Renseignements Généraux sont apparus sous la Troisième République, en 1911. Ils remplissent aujourd'hui encore une fonction régaliennne d'information de l'Etat et du Gouvernement reconnue par tous les régimes qui se sont succédé en France depuis la fin du XVIIIème siècle.

La surveillance des [mouvements de l'opinion](#), le recensement des rumeurs et la détection des propos séditieux figuraient sous l'Ancien Régime au nombre des missions dévolues aux inspecteurs de police à Paris, c'est sous la Révolution et l'Empire que ces fonctions furent confiées à des « commissaires spéciaux », placés en 1855 sous la double tutelle des Préfets et du ministre de l'intérieur.

Confrontée à de virulentes oppositions politiques (royalistes, bonapartistes, boulangistes, anarchistes et autres révolutionnaires socialistes), la IIIème République développa cette institution dans les années 1890. En 1911, parallèlement à la création du contrôle général des services de recherches judiciaires et des fameuses « brigades du Tigre », le directeur de la Sûreté générale Célestin Hennion, nommé par Georges Clémenceau, créa une « brigade des Renseignements généraux », première apparition du terme dans un organigramme policier.

Après la première guerre mondiale, la pénétration des idéologies portées par les régimes totalitaires donnèrent lieu à la création, sous le Front Populaire, en 1937, d'une « direction des services de renseignements généraux et de la police administrative », à laquelle succède, en 1938, une « Inspection générale des services de renseignements généraux et de la police administrative ». Bien qu'elles aient échoué, faute de moyens budgétaires, ces nouvelles tentatives de centralisation attestent la continuité des efforts entrepris sous la Troisième République pour structurer les Renseignements généraux.

Le régime de Vichy ne fit que parachever ces efforts en créant, par l'acte dit loi du 23 avril 1941 un « service des Renseignements généraux », doté, dès novembre 1941, de « services régionaux des renseignements généraux » placés auprès des intendants de police.



A la Libération, les RG, rattachés à la Sûreté nationale, conservèrent leurs compétences en matière de suivi de la vie politique, économique et sociale, et de surveillance des hippodromes et établissements de jeux. Le champ de leur activité s'élargit rapidement les années suivantes, dans un contexte politique marqué par l'agitation sociale, le début de la guerre froide et les conflits coloniaux.

Sous la Vème République, l'évolution de la question algérienne (création de l'OAS en 1961) conduisit les RG à

Le fichier des renseignements

adapter leurs services pour lutter efficacement contre les actes de violence et de terrorisme, en créant des groupes régionaux, ancêtres des « sections recherche » actuelles.

En 1973, la mission de surveillance des frontières et de contrôle de l'immigration fut dévolue à un service autonome, la Police de l'Air et des Frontières (aujourd'hui Direction Centrale de la Police aux Frontières). Toutefois, à Paris, la direction régionale des Renseignements généraux d'Ile-de-France conserve encore aujourd'hui une compétence dans ce domaine à Paris et en petite couronne.

Depuis, les RG ont poursuivi leur effort d'adaptation à l'évolution des menaces qui pèsent sur la [démocratie](#). Le développement du terrorisme, d'inspiration extrémiste et indépendantiste aussi bien que religieuse, a conduit la direction à renforcer sensiblement ses moyens de recherche opérationnelle. Dans les années 1990, les policiers des RG ont joué leur rôle d'alerte en se penchant sur les phénomènes de violences et d'incivilités urbaines, les dérives sectaires, le hooliganisme ou les nouvelles formes de contestation sociétale (altermondialisme, défense des « précaires », notamment). A contrario, il a été décidé en 1995 d'abandonner le suivi de la vie interne des partis politiques.

Le décret du 16 janvier 1995 a fixé les missions à la Direction centrale des renseignements généraux de la manière suivante : « La Direction centrale des renseignements généraux est chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements destinés à informer le Gouvernement ; elle participe à la défense des intérêts fondamentaux de l'Etat ; elle concourt à la mission générale de sécurité intérieure. Elle est chargée de la surveillance des établissements de jeux et des champs de courses ».

En 2004, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a défini comme priorités du service la lutte contre les terrorismes, la lutte contre les violences urbaines et l'économie souterraine, et l'[anticipation et la gestion des crises](#).